REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE D'APCHAT

DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2015

Nombre de conseillers :

en exercice : **11**

présents .... : 8 jusqu'à 21h
9 à partir de 21h

votants ..... 8 jusqu'à 21h
9 à partir de 21h
(dont 0 procuration)

Date de la convocation :
20/11/2015

L'an deux mil quinze et le vingt-sept novembre à 20 h 45

Le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick PELISSIER, Maire

Présents : Mmes Maryse MARIONON, Françoise PELISSIER
MM Christian BAFOIL, Cédric BOYER, Eric CHABRILLAT, Christian LASSAIGNE, Olivier LEVET, Patrick PELISSIER, Raymond SIBILLE (à partir de 21 heures),

Absents : M. Frédéric GESEGNET, Mme Lauriane LAUGIER

Secrétaire de séance : Françoise PELISSIER

◆ Le Maire propose d'adopter le compte-rendu de la séance du 25/09/2015.
Accord du conseil municipal pour approuver le compte-rendu de séance.

(8 votants : 8 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

Arrivée de Raymond SIBILLE à 21 heures

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

OBJET :Avis SDCI

Le Maire expose au conseil qu'après une phase de consultation des élus, le Préfet du Puy-de-Dôme a présenté le 05 octobre 2015 à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) du département du Puy-de-Dôme.

Conformément à l'article L 5210-1-1 IV du code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction issue de l'article 33 de la loi portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe) du 07 août 2015, le SDCI doit être soumis, pour avis, aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés. A compter du 08/10/2015, le conseil municipal a deux mois pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci sera réputée favorable.

A l'issue de cette période, le préfet transmettra l'ensemble des avis recueillis à la CDCI qui disposera alors d'un délai de trois mois pour se prononcer à son tour. Les propositions de modification adoptées par la commission à la majorité des 2/3 de ses membres seront intégrées dans le projet de schéma qui sera arrêté avant le 31 mars 2016.

Le projet de schéma prévoit une rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes existants en passant de 44 EPCI (43 communautés de communes et une communauté d'agglomération) à 14 EPCI et avec la dissolution potentielle de 59 syndicats intercommunaux.

Concernant notre territoire, le projet de schéma prévoit :
« La future communauté de communes regrouperait 56 214 habitants et les 8 communautés constituant le Pays d'Issoire Val d'Allier Sud (hors la commune de La Godivelle, membre de la CC Ardes Communauté), soit 92 communes.
C'est un territoire dynamique en terme démographique qui attire de nombreux ménages aspirant à habiter à la fois dans un cadre rural et à proximité des centres urbains, cette dynamique étant plus portée par les autres communes du territoire qu'Issoire.
Un espace géographique porteur d'identité…
Un espace économique et social cohérent…

Une intercommunalité au niveau du Pays d'Issoire Val d'Allier Sud (PIVAS) permettrait un partage de la richesse économique et une véritable solidarité financière du territoire qu'un découpage intermédiaire ne permet pas.
Un espace de coopération pertinent et effectif…

Ce périmètre est donc pertinent pour mutualiser et permettre de dégager des moyens financiers, techniques et humains pour un meilleur service à la population. Tous ces arguments semblent donc plaider naturellement en faveur d'un regroupement en une seule communauté de communes des 8 communautés de communes actuellement existantes ».

Le Maire propose au conseil d'approuver sans réserve le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté par le Préfet du Puy-de-Dôme le 05 octobre 2015 à la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale.

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité et sans réserve le projet de SDCI présenté par le Préfet du Puy-de-Dôme.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

OBJET : Décision Modificative n°1 – Budget 2015

Suite aux travaux réalisés par le SIEG 63 pour l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques à Chassolles sur la Commune d'APCHAT, et afin de pouvoir régler la facture au SIEG, il est nécessaire de créer un nouveau programme d'investissement :

Programme n° 172 – Enfouissement Réseaux CHASSOLLES

et d'y effectuer le virement de crédit suivant :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES

Dépenses imprévues d'investissement	
Article 020	- 3 300 €
Opération 172 – Enfouissement Réseaux CHASSOLLES	
Article 2315 – Installations, matériel et outillage techniques	+ 3 300 €

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

OBJET : Tarifs Columbarium

L'aménagement du site cinéraire étant terminé au cimetière, le maire propose de fixer les tarifs pour une case du columbarium ainsi que pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir.

Après en avoir délibéré, le conseil fixe les durées et les tarifs suivants :

Pour une case de columbarium :
- Pour 15 ans : 150 €
- Pour 30 ans : 300 €
- Pour 50 ans : 500 €

Pour la dispersion des cendres dans le jardin du souvenir :
- Gratuit.

Toutefois, la famille du défunt devra s'acquitter de la somme de 25 € correspondant à la fourniture d'une petite plaquette afin d'y faire graver les nom, prénom, l'année de naissance et l'année du décès du défunt. Cette plaquette sera ensuite collée sur la stèle prévue à cet effet.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

OBJET : Demande achat terrain communal à La Brugière

Le maire a reçu une demande de M. BORET Jean-Paul pour acheter un morceau de terrain communal devant ses propriétés cadastrées D1068-1069-1070-1075 à La Brugière, notamment pour implanter son système d'assainissement individuel.

Les membres du conseil municipal ayant longuement débattu, ont décidé de reporter cette demande ultérieurement car ils veulent se rendre sur place pour prendre connaissance du terrain et voir ce qu'il est possible de faire ou pas faire.

(9 votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

OBJET : Devis « main courante » à la Mairie

A la demande de la commune, M. BOURDIOL a fait un devis pour la fabrication et l'installation d'une main courante à l'extérieur de la mairie (le long du plan incliné et de la marche). Le montant du devis s'élève à 450 € HT.
Le conseil propose d'attendre au printemps 2016 pour prendre une décision et veut demander un devis supplémentaire pour la réalisation d'un portillon (à mettre dehors en bout du plan incliné à la hauteur du couloir qui sépare la mairie et l'ancienne école).

(9votants : 9 POUR – 0 CONTRE – 0 ABSTENTION)

❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖❖

QUESTIONS DIVERSES

⇨ Planning de la tenue du bureau de vote pour les élections régionales des 6et 13 décembre 2015.

⇨ Date galette des rois : 17 janvier 2016 à 14h30 à la salle polyvalente

⇨ Livraison des colis de noël prévue le 16 décembre 2015.

⇨ Le maire fait part au conseil qu'un repas a été offert aux personnes du chantier d'insertion d'Ardes Communauté pour les remercier du travail effectué sur le lavoir de Perpezat, le mercredi 25 novembre 2015 au restaurant Le Beffroi à Ardes.

⇨ Le maire propose au conseil d'organiser un repas avec l'ensemble du conseil afin de remercier les conseillers municipaux qui ont donné de leur temps pour différents travaux sur la commune. Le conseil décide de faire ce repas le samedi 23 janvier 2015 à L'Hôtel de la Poste à Brioude.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant à prendre la parole, Monsieur le Maire a clôturé la séance à 23h40.

Le Maire, *Le Secrétaire de Séance,* *Les Conseillers,*
Patrick PELISSIER *Françoise PELISSIER*

Christian BAFOIL	*Cédric BOYER*	*Eric CHABRILLAT*
Christian LASSAIGNE	*Olivier LEVET*	*Maryse MARIONON*
Raymond SIBILLE		